

## 1. Inscriptions en première année commune (année scolaire 2021-2022)

La demande d'inscription se fait exclusivement en déposant le formulaire unique d'inscription dans l'école de sa première référence.

- Du **1<sup>er</sup>** février au **5 mars 2021** inclus : période de **quatre** semaines pour le dépôt du formulaire unique d'inscription au terme de laquelle il sera procédé à un classement pour les écoles complètes. Durant cette période, la chronologie des demandes n'a pas d'importance.

*Compte tenu de la situation sanitaire, les inscriptions sont réalisées les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 16h sur rendez-vous au 065/71.87.87 (extension 8). Les mercredis de 9h à 12h30.*

*Il vous est loisible de fixer le rendez-vous dès ce lundi 11 janvier 2021.*

- Du **6 mars** au **25 avril 2021** inclus : aucune demande d'inscription ne peut être enregistrée.
- A partir du **26 avril 2021** : il est possible de continuer à s'inscrire, toujours via le dépôt du formulaire unique d'inscription. Ces demandes sont enregistrées selon l'ordre chronologique, à la suite des demandes enregistrées au cours de la période du **1<sup>er</sup>** février au **5 mars 2021**.

Confirmation de l'inscription : l'inscription d'un élève en 1<sup>re</sup> année commune doit être confirmée par la remise du Certificat d'études de base (CEB) obtenu à l'issue de l'enseignement primaire.

Notre établissement est ouvert à cet effet jusqu'au **7 juillet 2021** de 9h à 13h.

## 2. Inscriptions de la 2<sup>ème</sup> à la 6<sup>ème</sup> année

En juillet et en août

L'école est ouverte pour les inscriptions jusqu'au **7 juillet** de 9h à 13h.

Du **16 au 20 août** de 9h à 13h et du **23 au 31 août** de 9h à 12h et de 13h à 15h.

**Journée Portes ouvertes** – *date à déterminer en fonction de l'évolution de la pandémie*